

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 663 9 décembre 1982
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année (1983): 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Marcel Burri
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis
Helena Mach

663

Le débat absent

Les chiffres et l'intuition ne concordent pas. Les chiffres sont bons (encore bons). L'intuition est comme angoissée.

Les chiffres nationaux, ceux des comptes 1981, sont plus que satisfaisants, quelle que soit l'entrée choisie. La rémunération des salariés a augmenté, de même que celle des indépendants. Mais les dépenses des consommateurs ont été moins fortes que l'augmentation des revenus. D'où une épargne privée en considérable croissance. Les industries d'exportation ont résisté. L'épargne des entreprises se maintient à un haut niveau. Le rendement de la fortune suisse à l'étranger bat tous les records. L'épargne suisse excédentaire a été largement exportée. A peine quelques ombres chiffrées dans les variations de stocks ou les investissements de rationalisation. Les chiffres disent que la Suisse s'est, dans un monde en récession, enrichie.

L'intuition, elle, enregistre l'appauvrissement de certaines régions, l'essoufflement de l'horlogerie, de la mécanique; la dépendance de l'étranger d'où, par placements, nous tirons des rentes uniques au monde.

Abstraction, chacun observe que les pays dits industriels ne peuvent à la fois soutenir la concurrence internationale, développer le niveau de vie, porter un chômage par millions, affronter les coûts explosifs du vieillissement de la population, et de la santé.

La Suisse, certes, n'a pour l'instant qu'un faible chômage et dispose du revenu de ses placements à l'étranger. Mais le protectionnisme larvé lui sera hautement préjudiciable et la montée du chômage est prévisible.

Seules ses richesses accumulées continuent de faire de la Suisse un Sonderfall.

Les chiffres ne sont pas au rouge, mais les prémonitions sont grises. Ce décalage est un délai.

Va-t-on vraiment enfin débattre de ce sujet? Le seul qui soit primordial. Il n'y aura pas, en Suisse, pour l'animer, de spectaculaire renversement de majorité politique, avec son brassage, sa prise de conscience, sa recherche d'un autre destin national. Il n'en demeure pas moins que, dès maintenant, est posée la question des formes de la solidarité à l'égard des régions appauvries, à l'égard des travailleurs des entreprises en difficultés. Peut-il y avoir une nouvelle politique industrielle? une autre politique de la recherche? quels sont les rapports entre la recherche et la commercialisation? Si la solidarité doit être active, quels privilèges, en compensation, remis en cause ou abandonnés?

Les chiffres révèlent des réserves nationales. Des réserves, est-ce du biscuit pour tenir longtemps, ou ce surplus alourdissant qui fait que l'on court moins vite?

A. G.

NATIONAL

Vote bloqué

Réduction du temps de travail des fonctionnaires fédéraux (42 heures en 1985): débat sans surprise au Conseil national, vote sans surprise non plus, avec les défections attendues sur les bancs de la droite. Fronts bloqués, arguments systématiquement ignorés de part et d'autre, réflexion sacrifiée sur l'autel des doctrines. Et on voit mal, vu la netteté du score, comment le dossier pourra sérieusement revenir à l'ordre du jour, même à l'occasion du budget 1984, sans provoquer les mêmes redites stériles. Porte ouverte à tous les affrontements, à toutes les épreuves de force.

SUITE ET FIN AU VERSO

National: le vote bloqué

On retiendra que les défenseurs des fonctionnaires n'ont pu se prévaloir ni du sérieux des négociations menées entre les associations du personnel et le Conseil fédéral (compromis élaboré avec les conseillers fédéraux Ritschard, Chevallaz et Schlumpf), ni du retard (quatre heures hebdomadaires) de la Suisse par rapport aux normes acquises dans les pays qui lui sont comparables, ni de la comparaison avec certaines branches de l'économie suisse qui ont déjà passé le cap des 42 heures par semaine. N'ont pas pesé lourd non plus les inconvénients majeurs d'une décision qui ne prend pas en compte la diversité des conditions de travail dans les rangs des fonctionnaires fédéraux.

L'heure est donc aux «économies», à l'équilibrage des finances publiques. Sans discussion. La droite sur sa lancée.

DÉCHETS RADIOACTIFS

Jetez-moi tout ça à la mer!

Le Bulletin de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est un beau document sur papier glacé qui paraît une fois par trimestre. Sa lecture permet de savoir où en sont les réflexions des pronucléaires de service et ce qui cause le plus de soucis aux fans de l'énergie atomique. Manifestement, les déchets radioactifs les embêtent passablement ces temps-ci et malgré toute la qualité de l'impression et de la présentation dudit bulletin, on sent sourdre une certaine irritation, voire du désarroi.

Ainsi, dans la livraison de juin 82, on trouve six articles sur la gestion de ces fameux déchets, dont un signé de notre Rometsch national (directeur de

Restent les questions pratiques en suspens:

— Sur quel mode le Conseil fédéral pourra-t-il continuer à négocier avec les associations de personnel s'il peut être désavoué à ce point?

— Après la manifestation des 35 000 à Berne, quels arguments restent-ils aux fonctionnaires pour se faire entendre?

Et surtout, force est de constater que le vote du National n'a rien résolu sur le fond.

Si la comparaison des situations respectives du secteur public et du secteur privé suffit aujourd'hui pour faire échec aux revendications des fonctionnaires, c'est que la crise est grave. Or on constate que les plus zélés à crier casse-cou lorsqu'il est question d'améliorations des conditions de travail dans la fonction publique, se retrouvent en rangs serrés sous les bannières du laisser-aller lorsqu'il est question d'intervenir pour déterminer une politique économique digne de ce nom. Double jeu détestable et stérile.

la Coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs, dite Cedra), intitulé «La question des déchets nucléaires en Suisse». On y apprend que la Cedra doit établir «un projet de démonstration qui donnera la certitude (c'est moi qui souligne) que le stockage définitif est à la fois réalisable et sûr», chose qui coûtera environ 200 millions de francs pour la période 1980-1985; il est dit aussi que les dépôts de déchets seront conçus en fonction de directives qui admettent qu'il n'est pas nécessaire de tenir compte du risque de certains incidents en raison de leur extrême improbabilité (sic). Et Rometsch de se lamenter ensuite de ce que les autorités communales retardent les forages exploratoires, car cela exclut que le programme de travail soit achevé pour la date fatidique du 31 décembre 1985.

On sait que si des projets complets pour le stockage définitif des déchets radioactifs ne sont pas dispo-

nibles fin 1985, les contrats passés entre le Conseil fédéral et la Cedra impliquent «grosso modo» l'arrêt de tout le programme nucléaire dans notre pays. Rometsch ne trouve pas cela trop inquiétant: «Plus l'étude sera en bonne voie, plus il sera facile au gouvernement fédéral d'accorder un délai supplémentaire.» En clair, cela veut dire que les promesses de 1979, Rometsch s'assied dessus et qu'il compte bien que le Conseil fédéral en fera autant.

LES POISSONS EN RAFFOLENT

Un peu plus loin, dans le même bulletin de l'AIEA, un certain C.L. Osterberg intitule son article «Pourquoi pas l'océan?». Il est dommage que M. Rometsch n'ait pas fréquenté plus assidument M. Osterberg, car il aurait pu à la fois se dispenser de créer la Cedra et d'ennuyer des communes récalcitrantes avec des forages. Le message de M. Osterberg est limpide: balancez-moi tout ça dans l'océan! Les poissons aiment bien la radioactivité, ils y sont faits; les sédiments marins contiennent en effet tous les isotopes radioactifs imaginables et l'eau de mer est elle-même naturellement radioactive principalement à cause du potassium 40. Et de citer les doses que reçoivent de manière tout à fait naturelle le caecum pylorique du thon blanc et l'hépatocancréas des crevettes pélagiques, doses qui vous anéantiraient un homme en quelques années. Conclusion: si on introduit les déchets radioactifs dans la mer de «manière appropriée», celle-ci pourra en recevoir autant qu'on veut, indéfiniment.

LA MANIÈRE

Voilà une bonne nouvelle. On se demande pourquoi les gens de Greenpeace tiennent tellement à empêcher que l'océan serve de dépotoir pour les déchets radioactifs. Probablement, ne sont-ils pas convaincus que ces déchets sont introduits dans la mer de «manière appropriée», justement. Car si on en croit les explications de M. Osterberg, la «manière appropriée» consiste à disperser les subs-

tances radioactives le plus possible dans l'eau pour bénéficier des mécanismes de nettoyage efficaces dont celle-ci dispose.

Cette proposition ne manque pas d'intérêt.

Mais il faut bien voir qu'aujourd'hui on fait exactement le contraire, simplement parce qu'il est difficile de transporter des déchets radioactifs à pied d'œuvre autrement que dans des containers hermétiquement scellés et enrobés de masses de béton pour éviter qu'ils n'irradient ceux qui les manipulent. On largue donc des masses de radioactivité de manière concentrée au même endroit, juste le contraire de ce que voudrait M. Osterberg. Ecoutez ce dernier, vers la fin de son article: «Depuis longtemps déjà je m'étonne de la capacité de l'océan à prendre soin de lui-même; par contre la situation à terre m'inquiète, notamment en ce qui concerne les eaux souterraines.»

On devrait remplacer M. Rometsch par M. Osterberg à la tête de la Cedra et envoyer M. Rometsch aider Greenpeace.

P. L.

ÉTUDE

Failles dans le Jura et failles à la Cedra

Encore une étude qui ne va pas faire plaisir à la CEDRA (Coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs): elle ne plaide pas la bonne qualité des roches sises sous le Jura argovien, but des recherches de la CEDRA pour un futur dépôt de déchets hautement radioactifs. Les lecteurs de DP se souviennent de notre compte rendu d'une récente publication de la Shell (DP 654), accompagné d'une coupe à travers les assises rocheuses de la région. On y voyait que les calcaires du Jura reposent sur un socle granitique coupé par de nombreuses cassures. Cette coupe était établie principalement à partir de données sismiques. Or voici qu'un autre spécialiste de la recherche pétrolière remet ça,¹ avec d'autres méthodes, pour

arriver à un résultat qui, pour être différent dans son essence, n'en est pas plus optimiste quant au problème de la qualité des roches.

D. Rigassi, géologue genevois, n'est pas la Shell, puisqu'il travaille seul. La nécessité l'a poussé à mettre au point des méthodes de recherche utilisables par un homme seul. Il a eu l'occasion d'appliquer ses méthodes dans plusieurs régions susceptibles de contenir du pétrole. D'un coût très modeste, elles sont pourtant efficaces et les prédictions qu'elles ont permis de formuler ont été plusieurs fois contrôlées par des forages. Il ne s'agit donc pas de considérations purement théoriques.

Leur principe est relativement simple, mais leur application réclame beaucoup de doigté. Les rivières, torrents, ravins, etc... sont installés sur des zones où les roches sont moins résistantes à l'érosion et, d'une manière générale, les grandes lignes de la topographie sont influencées par ces zones de moindre résistance. Or, dans de nombreux cas l'affaiblissement des roches résulte de la présence de cassures et de failles. Ces cassures sont-elles superficielles ou s'enfoncent-elles profondément dans l'épaisseur des assises rocheuses? Bonne question... Par une série d'artifices de calcul, Rigassi, à partir de la carte topographique, arrive à trier dans toutes ces failles et à reconnaître celles qui sont seulement superficielles et les autres. Il parvient même à formuler de bonnes hypothèses sur des cassures profondes qui n'atteignent pas la surface.

Mettez une nappe de toile à cheval sur deux tables; faites légèrement coulisser une des tables par rapport à l'autre: des plis apparaissent dans la nappe qui se fronce. Vous avez là un modèle ultra-simplifié où les tables représentent le socle et la nappe, la couverture calcaire du Jura; la séparation entre les deux tables est une faille qui se traduit en surface par des plis. Revenons à la nature: les plis du Jura impliquent la présence de failles dans le socle.

Ce Rigassi est d'ailleurs un insolent; il se permet de juger le programme de la CEDRA: «Très vite, avant même, semble-t-il, que la loi atomique entre en vigueur, la CEDRA avait décidé de concentrer son attention sur le socle cristallin du nord de la Suisse. Cela impliquait, bien sûr, que l'on acceptait les hypothèses du début du siècle quant à un socle sous-jurassien stable, et même stabilisé depuis longtemps.» Et, plus loin: «Les sites des douze forages projetés étaient choisis dès fin 1979; on n'avait aucune carte géologique moderne et détaillée de la région et pour ainsi dire, aucun document géophysique.»

Il faut vraiment lire de toute urgence «Le scandale Alusuisse»²: vous y trouverez la description précise et détaillée du comportement des milieux de l'industrie: ignorance ou monopolisation de la vérité, récupération ou achat des experts, mépris des opposants, noyautage des autorités.

Selon ce scénario, prochaine étape: on persiste à ignorer ces études et on fait passer Rigassi pour un rigolo. Les «experts» officiels vont pouvoir s'en donner à cœur joie.

M. B.

¹ «Morpho-tectonique du Jura argovien», par Danilo A. Rigassi; chez l'auteur, 4, Terreaux du Temple, 1201 Genève.

² «Le scandale Alusuisse — La guerre du fluor en Valais», par Urs P. Gräschke, Editions d'En Bas 1982.

DOMAINE PUBLIC

Bis repetita

Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont déjà fait bon usage du bulletin vert encarté dans DP 660! Au risque de nous répéter, il nous faut être nets: la survie de «Domaine Public» est à ce prix. Et votre diligence abrège le suspense.

La chute programmée des petites feuilles

Les plus petits journaux, c'est-à-dire ceux qui pèsent moins de 50 grammes par exemplaires et dont le tirage est inférieur à 20 000 exemplaires subiront, en 1984, une hausse de 80% de leurs frais de transport par les PTT. Cela correspond à une charge supplémentaire de deux centimes par exemplaire qui ne permettra même pas de rattraper le prix de revient, calculé à 28 centimes: il s'agira donc toujours d'un tarif de faveur. Pour les gros journaux (de 401 à 500 grammes), la hausse sera de 3% (1 centime): on estime que les tarifs qui leur sont appliqués actuellement ne sont pas très

éloignés des frais réels supportés par notre régie nationale.

La disparition des petits journaux est ainsi programmée. A plus ou moins court terme. Les petites feuilles, souvent fragiles, sont conscientes du danger qui les menace. Exemple: la «Berner Tagwacht/Seeländer Volksstimme» relève que la hausse l'obligera à réclamer 7 francs de plus par année à ses abonnés, uniquement pour l'envoi quotidien (signalons que pour DP la hausse provoquera une charge supplémentaire de 1 franc par abonnement).

La liberté de la presse passe inévitablement par la liberté de diffusion de la presse: pas besoin de développer longuement combien est importante à cet égard la position charnière des PTT. «Econo-

mies» obligent, on voit mal que la décision puisse être différée ou reportée, même si monte l'inquiétude des milieux professionnels concernés.

Il est donc probable que le Conseil fédéral ratifiera les propositions des PTT, de la Commission PTT et des organisations consultées, dont l'Association suisse des éditeurs de journaux...

Les tarifs prévus ne doivent du reste pas sembler prohibitifs à certains éditeurs, puisque la maison Ringier renonce, elle, à son réseau de distribution propre pour confier ses publications aux PTT.

Reste la menace qui plane sur les petits éditeurs. Auront-ils les ressources suffisantes pour réagir?

L'avenir, dans toute sa crudité: les PTT continueront, malgré les hausses de tarifs, à distribuer les journaux à perte... jusqu'à la disparition des (petits) journaux.

TRANSPORTS DES JOURNAUX ET TARIFS PTT: LES IMPÉRATIFS D'UNE SAINTE GESTION

Catégorie de poids	Tarif en vigueur en centimes	Tarif proposé	Augmentation en ct.	Augmentation en %	Frais probables en 1984 (PTT) en ct.
jusqu'à 50 g					
— 20 000 ex.	2,5	4,5	2	80	28
+ 20 000 ex.	4,5	6,5	2	44	28
de 50 à 75 g					
— 20 000 ex.	4	6,5	2,5	62	28,75
+ 20 000 ex.	5,5	8	2,5	45	28,75
de 75 à 100 g	7	10	3	43	29,25
de 101 à 150 g	9,5	12,5	3	32	30
de 151 à 200 g	12	15	3	25	31
de 201 à 250 g	14	17,5	3,5	25	32
de 251 à 300 g	22	23	1	4,5	33
de 301 à 350 g	27	28	1	3,7	34
de 351 à 400 g	27	28	1	3,7	35
de 401 à 450 g	33	34	1	3	36
de 451 à 500 g	33	34	1	3	37

1 Sources: «Berner Tagwacht», Bulletin de l'Association suisse des éditeurs de journaux.

CFF

A fond de train dans les chiffres rouges

Ce printemps, les CFF reçoivent les principes d'un «mandat 82», accompagné d'une promesse concernant l'indemnisation de leurs prestations de service public. Par cet arrêté qui a pris effet rétroactif au 1^{er} janvier 1982 pour cinq ans, les Chambres ont mis les CFF en demeure de tenter «d'équilibrer entièrement leurs comptes selon les principes d'une saine économie». Rien que ça. En réalité, le législateur s'est montré plus compréhensif, demandant qu'«à la longue la couverture des frais soit au moins assurée intégralement pour le transport des voyageurs et de leurs bagages sur de longues distances».

Cet automne, les CFF répliquent avec trois envois: aux employés, la direction générale fait parvenir une petite brochure intitulée «charte»; aux Chambres, le Conseil fédéral présente un budget lourde-

ment déficitaire pour 1983; et enfin, aux usagers, les CFF annoncent un train de hausses de tarifs pour le printemps prochain.

RAPPORTS DANGEREUX

La charte. Un pauvre document destiné à expliquer au personnel la mission des CFF. Ceux-ci «adaptent leur offre aux besoins actuels et potentiels du marché avec lequel ils entretiennent d'étroits rapports». Des rapports tellement étroits qu'ils en deviennent dangereux. Le flirt avec le marché libre veut dire en clair: suppression de prestations devenues insupportables pour l'entreprise — à moins qu'elles soient reconnues d'utilité publique. Voilà qui fera plaisir aux chefs des petites gares et aux responsables du trafic de détail, par exemple.

Les chapitres sur les CFF en leur qualité d'employeur et sur les collaborateurs ont de quoi rassurer ceux qui ne les lisent pas attentivement; les autres y découvriront des allusions aux nécessaires adaptations et aux «décisions envisagées de grande portée». Vague espoir ou menace potentielle?

Le budget. Pas très riant. Un déficit présumé de 393 millions de francs pour 1983, contre 302 millions budgétés pour 1982 et 485 millions effectivement attendus pour cette année! Le tout malgré une «indemnité compensatrice» de 610 à 620 millions par an. Et malgré une augmentation des produits de transport obtenue à la fois par l'accroissement du trafic et par la hausse des tarifs.

Or, fâcheusement, l'accroissement du trafic semble surévalué. A fin septembre 1982, plus de quatre mois après l'introduction de l'horaire cadencé et l'augmentation correspondante de l'offre, le nombre des personnes transportées avait augmenté de 2 millions, ou de +1,2% par rapport aux neuf premiers mois de 1981. Pour 1983, les CFF attendent une augmentation de +4,5% par rapport à 1981. Côté marchandises, on en était à -5,5% à fin septembre 1982 et on prévoit -1,2% pour 1983.

Cette double amélioration attendue ne peut s'accomplir qu'au prix d'un retournement de tendance; ce dernier sera d'autant plus difficile à obtenir que des hausses devraient intervenir au printemps prochain. En réalité, rien ne laisse attendre un tel retournement. Le trafic routier de véhicules légers comme de poids lourds continue d'autofinancer un développement du réseau que le nouveau régime d'affectation des droits sur les carburants ne va pas réorienter après la votation fédérale du 27 février prochain.

Avec l'ouverture du tunnel routier du Gothard, la majorité des voyageurs première classe Bâle-Tessin ont quitté le train pour la voiture; et les camions dotés de réservoir de mille litres peuvent traverser la Suisse sans faire le plein.

Face à une telle évolution envisagée comme inéluctable, un certain climat de résignation pourrait s'installer aux CFF, mandat d'entreprise ou pas. Cela peut aller jusqu'à la résistance bureaucratique à saisir les opportunités: on se souvient que les CFF avaient beaucoup hésité à créer la gare temporaire de l'exposition «Grün 80», avant d'y accueillir en six mois 676 000 voyageurs (soit 20% des visiteurs).

Lueur d'espoir quand même: le service commercial des CFF semble capable d'audace; pour preuve, les nouvelles offres prévues pour le printemps prochain et destinées à (ré)attirer la clientèle des voyageurs professionnels (chemins de fer = voyages d'affaires); les CFF veulent ainsi augmenter leur part — de 4% à l'heure actuelle — au marché des transports voyageurs payés par les entreprises suisses (1,6 milliard, avion compris).

HAUSSES: LE COUPERET EST TOMBÉ

Les tarifs. Cette offre nouvelle aux voyageurs «professionnels» devrait accompagner un train de hausses de tarifs prévues pour le 27 avril prochain et destinées à frapper tout le monde: voyageurs de deuxième classe (+8,9%) comme de première (+11,8%), écoliers et personnes âgées comme titulaires d'abonnements généraux — sans parler des

marchandises qu'on pénalise si elles ne voyagent pas par wagons complets.

Comme à chaque fois, on s'interroge gravement sur les effets de dissuasion que peuvent avoir de telles hausses et sur le processus de décision qui écarte toute compétence parlementaire.

Une fois de plus, le Conseil fédéral met les choses au point dans sa réponse à une interpellation Bircher (socialiste AG): «Le Conseil fédéral ne voit aucune possibilité d'empêcher le relèvement des prix de transport sans contrevenir au mandat attribué par le Parlement. D'ailleurs, il n'existe pas d'augmentation de tarifs qui soit acceptée de gaieté de cœur par les usagers. Le moment de la hausse n'est jamais favorable. Si on veut que les entreprises (de transports) bénéficient d'une liberté et d'une responsabilité aussi grandes que possible, comme l'exige le mandat de prestations, il faut leur reconnaître le droit d'examiner la situation du marché et les possibilités d'améliorer les recettes par des augmentations de prix.» Et voilà pourquoi vos trains roulent toujours plus nombreux, roulent toujours moins pleins, vers des chiffres toujours plus rouges.

MOUTIER

La voie du droit

Renversement de majorité au législatif de Moutier: le vote est déjà qualifié d'historique et au vu des personnalités qui parviennent au Conseil de Ville, les fronts ne manqueront pas de se creuser encore pendant la prochaine législature. Personne n'envisage à voix haute les perspectives concrètes nées de ce succès de la tactique de «grignotage» prônée par les autonomistes. Pas de précipitation! Nul doute cependant que l'absence de procédure claire de modification des frontières cantonales pèsera lourd sur le climat politique dans le Jura-Sud. Dépasionner le débat, autant que faire se peut, ce serait baliser fermement la voie juridique, et ce avant que les travaux des experts soient compromis par des passions portées à nouveau à leur comble.

Pierre Wellhauser dans tous ses états

On l'aimait bien Pierre Wellhauser, le conseiller d'Etat genevois et libéral chargé du Département de l'intérieur. Élément mineur de l'équipe gouvernementale de son canton avec son collègue radical Borner, il avait l'avantage sur ce dernier de connaître ses limites et de ne pas se prendre trop au sérieux. Tandis que le radical organisait ses journées avec pour souci principal de soigner son image de marque — combien de photos dans les quotidiens du lendemain? — Pierre Wellhauser, ministre de l'agriculture, sacrifiait avec une certaine bonhomie aux devoirs de sa charge, tournée des pintes du canton, notamment, pour y rencontrer maires ou adjoints, tout ce que le petit monde agricole genevois compte de notabilités. Le conseiller d'Etat aux champs.

Au nombre des points noirs, il y avait bien la présidence de cette délégation du Conseil d'Etat au logement où ses collègues Ducret et Vernet l'avaient propulsé, avec le secret espoir sans doute que, Pierre Wellhauser occupant cette position stratégique, plus rien ne se ferait. On doit à la vérité de dire que le calcul s'est révélé exact.

Récemment, la certitude qu'il ne se soumettrait pas à nouveau au vote populaire avait accru la liberté d'expression de Pierre Wellhauser, particulièrement vis-à-vis du monde politique et même de son parti.

Et tout à coup, le dérapage. Victime unique, l'Alma Mater genevoise. L'offensive s'ouvre par un premier diagnostic, lâché devant un journaliste de «La Suisse» et une bouteille de Moulin-à-Vent: «Tous les professeurs d'Université sont des préretraités qui vivent dans une tour d'ivoire, sauf les médecins» (on n'est jamais trop prudent). L'affirmation étonne un peu dans la bouche d'un magistrat aussi efficace et audacieux.

Survient la manifestation «logement» de vendredi dernier au centre de la ville de Genève, manifestation qui dégénère, barbouillages au spray à haute dose et déprédations systématiques. Et pour l'occasion, l'analyse spectrale de Pierre Wellhauser atteint des sommets: là où tous les observateurs avertis avaient vu à l'œuvre essentiellement des casseurs bien connus, le conseiller d'Etat voit des étudiants. Et du haut de sa fonction (récente) de président du Conseil d'Etat, il laisse tomber que tout nouvel étudiant confédéré ou étranger devrait faire la preuve qu'il a un logement avant de prétendre à être immatriculé à l'Université. Et d'ajouter sur sa lancée que les manifestants devraient être, eux, expulsés de l'Université.

On aurait pu attendre davantage de discrétion de la part de celui qui, sur le plan politique, porte les responsabilités que l'on sait au chapitre de la crise du logement. Mais non, magistrat peu efficace mais humain, Pierre Wellhauser voit rouge dès que l'occasion se présente de mettre en cause l'Université. Comme si, à ce stade-là de sa carrière, la bonde avait lâché, la bonde d'un ressentiment profond contre une institution qui n'est pas la sienne.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Colonel suisse et SS

J'aime bien les mots croisés. Et vous?

Dans un des derniers «24 Heures», de bien jolies choses:

«Partisan du désordre.» — il fallait trouver Anar...

«Problème auquel les femmes surtout attachent une grande importance.» — il fallait trouver vestimentaire!

Perdent pas leur temps, les frères!

D'autres non plus, d'ailleurs, mais en un autre sens: Claude Cantini, l'auteur de *Le Fascisme italien à Lausanne*, m'écrit ceci:

«La lecture d'un tout récent ouvrage («*Le SS italienne*» par Lazzerio Ricciotti, Milan, Rizzoli, 1982) m'a donné l'occasion d'apprendre (page 36) que le deuxième et dernier commandant des 20 000 Italiens qui, à la fin de 1943, jurèrent fidélité à Adolf Hitler et se spécialisèrent ensuite dans la chasse aux maquisards du nord de l'Italie, était un Suisse.

» Il s'agit de Johann-Eugen von Elfenau, né le 18 août 1897 dans le village zurichois de Hausen a/Albis. Officier de carrière et frontiste, le colonel von Elfenau commandait encore en 1940, malgré ses idées, un régiment de l'armée suisse; puis, non content de sa carte du parti national-socialiste, passe en Allemagne et s'engage dans les SS. A signaler que huit cents autres Suisses feront de même à la même époque.

» Reçu à bras ouverts par Himmler qui le nomme officier d'état-major de la «8. SS-Kavallerie-Division Florian Geyer», le futur «SS-Obergruppenführer» von Elfenau est chargé dans cette unité tristement célèbre de *nettoyer* le territoire polonais et russe; ce qu'il fait sans pitié jusqu'aux portes de Moscou, semant sa route de cadavres de partisans et de villages incendiés avec leurs habitants.

» Installé en décembre 1943 dans la région de Vérone à la tête de la «29. Waffen-Grenadier-Division der SS (Italienische Nr. 1)», il sera capturé par les Américains à Bolzano/Bozen en mai 1945.»

«J'ignore la suite», ajoute gentiment Cantini. Le lecteur l'imaginera, au gré de sa fantaisie personnelle — neuf chances sur dix, sans doute, qu'il ait été exécuté. Mais une petite chance tout de même qu'il ait fini tranquillement sa vie en qualité de PDG de quelque chose ou de rentier en Amérique du Sud.

A ce propos, vous connaissez l'histoire de l'officier allemand qui rentre de captivité, vers 1950, et demande des nouvelles?

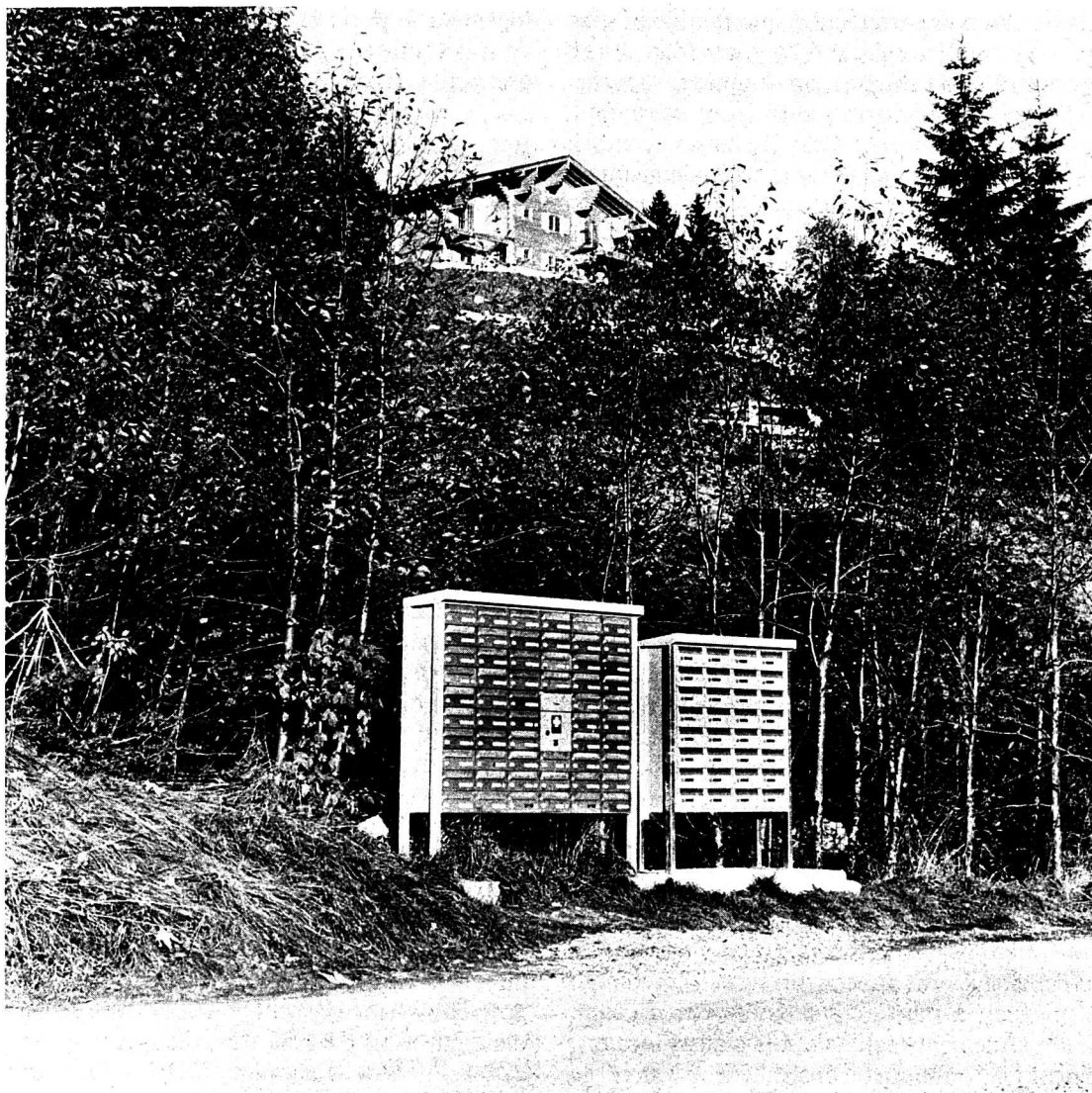
«L'amiral Doenitz? — Il est à Berlin... — A Berlin? Qu'est-ce qu'il fait à Berlin, un amiral?! — En prison. — En prison? Le pauvre homme! Il n'était pourtant pas nazi... Et le général Speidel, l'ami de

Stulpnagel? — A Paris! — En prison? — Non! chef de l'Etat-major de l'OTAN. — Belle carrière! et le général Müller? l'*alter ego* de Guderian... *Panzer-Müller*, comme on l'appelait? — Il est à Ottawa. — A l'OTAN? — Non. En prison. — Ah! ha! Et le général Groener, le conseiller de von Rundstedt? — Il est à Bonn... — En prison? — Non! Ministre de la Défense!»
Sur quoi l'officier demande à être admis dans une maison de repos.

J. C.

OBJECTIF SUBJECTIF

Helena Mach



EN BREF

N'allez surtout pas confondre Rudolf Friedrich, docteur en droit, révélé aux foules admiratives dernièrement à l'occasion que l'on sait, auteur d'un exposé présenté le 4 février 1982, sur invitation de la Banque Hofmann AG, à l'Hôtel Savoy Baur en Ville à Zurich sur «La défense nationale dans le champ des tensions politiques» (Landesverteidigung im politische Spannungsfeld) et Ernst Friedrich, auteur d'un livre publié en 1926 sous le titre «Krieg dem Kriege! Guerre à la guerre! War Against War! Krig mot krigen!» Le prénom est différent et d'autres choses aussi...»

* * *

Situation financière tendue à la SSR, le refrain n'est pas nouveau: à l'ordre du jour, entre autres, la diminution à moyen terme des effectifs du personnel administratif, la promotion accrue de la publicité (nouvelle casquette pour le directeur général de la SSR, celle de président de la SA pour la publicité à la télévision: l'arbitrage entre les exigences du programme et celles de la publicité se fera dorénavant entre Schürmann Leo et Leo Schürmann). Tout n'est pas si sombre, cependant: le nouveau président central, le très radical et neuchâtelois Richter élargira au nouveau régime d'«indemnités», entré en vigueur à la fin de l'année passée, avec une augmentation de 50%, de Fr. 10 000.— à Fr. 15 000.—; dame, il fallait bien ça pour attirer à un tel poste une des têtes pensantes de l'horlogerie suisse.

Bol d'air montagnard: l'intendance suit

Vous avez dit «crise»?

J'ai remis mon appartement à une famille de cinq personnes, dont trois enfants, qui attendait depuis cinq ans, à l'étroit dans un quatre pièces, de trouver plus grand et pas trop cher (vœu exorbitant, vous en conviendrez). Ces locataires comblés reprennent les lieux «en l'état», alors même que le propriétaire n'y a rien fait depuis quinze ans, et qu'un sérieux coup de peinture s'impose. «Nous ferons les travaux nous-mêmes, nous sommes bricoleurs (mon dieu quel bonheur!), surtout! surtout! ne pas indisposer le propriétaire!» Il pourrait changer d'avis, et pour quelques dollars de plus, attribuer l'appartement à un «meilleur» locataire (soumis, lui, et reconnaissant).

Cette famille a informé les populations locataires,

comblées je le répète, qu'elle quittait son quatre pièces. Résultat: 150 (cent cinquante) téléphones en deux jours, dont 97 (nonante-sept) le premier jour. A part ça, Madame la Marquise, la crise du logement se porte bien.

Je suis tombée («TLM» du 2 décembre 1982) sur une petite annonce qui me met en joie:

Je cherche

villa

entre 4 et 5 millions, canton de Vaud.
Faire offres sous chiffre
à Publicitas, 1211 Genève 3.

Vous avez dit «crise»? Qui parle de crise? Allé-geons plutôt les charges de ces pauvres proprié- taires nécessiteux, et passons la crousille!

Catherine Dubuis

URBANISME

L'illégalité lausannoise

En marge de l'émission «Temps présent» de la TV suisse romande, consacrée au quartier lausannois Isabelle-de-Montolieu¹. Les images ont dit ce qu'elles avaient à dire; voici ce que l'on peut ajouter.

L'urbanisme lausannois des années soixante, et même celui du début des années septante, restera surtout marqué par une conception sommaire du développement, où la concurrence intercommu- nale reléguait à l'arrière-plan toute vue d'ensem- ble, non seulement régionale, mais aussi locale.

Les priorités politiques consistaient à attirer des postes de travail et à offrir des appartements nou- veaux, si possible accessibles sur le plan du loyer, le tout sur le terrain communal.

Le patchwork né de la juxtaposition de plans

d'extension partiels et de plans de zone dans l'espace lausannois? Comment pouvait-il en être autrement puisque les autorités lausannoises se sont toujours refusées à produire un plan direc- teur, pourtant obligatoire pour elles depuis 1964! Il faut le dire et le répéter: un plan directeur aurait pu mettre en évidence les conflits résultant des dif- férentes fonctions attribuées aux espaces considé- rés. Notamment ceux dus aux effets du trafic sur le logement. Un quartier peut être satisfaisant dans ses structures internes et parfaitement déplacé dans l'environnement.

Bien que le refus d'amorcer le processus démocra- tique fondamental qu'est l'élaboration d'un plan directeur ait déjà pénalisé lourdement les Lausan- nois dans leur environnement, bien que ce refus témoigne aussi du peu de cas que des autorités font de l'opinion de leurs administrés, il faut admettre que cette illégalité délibérée est surtout révélatrice d'abord de l'indifférence de Lausanne pour les problèmes d'urbanisme et ensuite des rapports de forces qui lient la capitale et le canton.

L'histoire du quartier Isabelle-de-Montolieu est longue, puisqu'un premier projet fut stoppé en 1963; elle révèle ensuite qu'on a eu des hésitations à ratifier définitivement le second projet mis au point: deux années séparent son approbation par le Conseil communal (législatif) et son adoption par le Conseil d'Etat (exécutif cantonal), 1966 à 1968. Qu'on ne prétende toutefois pas qu'à ce moment- là on ne savait rien des effets du bruit: en fait, sur l'affaire de la traversée de Morges par l'autoroute, son aboutissement devant le Tribunal fédéral avait suffisamment attiré l'attention sur ces problèmes. De quand date finalement le permis de construire du premier bâtiment? Bonne question; mais ce qu'il faut dire, c'est que les lois de l'économie fon- cière ne permettaient pas de dire au propriétaire du terrain: «Monsieur, ça ne va pas; il y a trop de bruit dans cette zone!» Les ingénieurs du Bureau de l'autoroute n'auraient-ils pas aimé pouvoir le dire, eux qui étaient conscients des inconvénients majeurs dus à la proximité du trafic autoroutier? L'indemnité à verser aurait été énorme... Indem- nité d'ailleurs il y a eu: le propriétaire du terrain a en effet pu démontrer que le passage de l'autou- route portait préjudice à son projet et dévalorise- rait ses appartements sur le marché du logement... Tout cela montre qu'on s'est peu préoccupé du bien-être des futurs habitants, bien évidemment absents lors de la mise à l'enquête. L'affaire finan- cière faite, il reste que le bruit dépasse les normes admises. Cette situation est appelée à durer; des générations de locataires en pâtiront. Il ne reste plus à l'ingénieur-promoteur-bienfaiteur qu'à prendre ses quartiers dans le moins bien situé des appartements en question pour prouver que la situation n'a rien d'insupportable.

¹ Jeudi 2.12.82. Reportage de Jean-Claude Chanel et Jean-Philippe Rapp, assistés de Bertrand Theubet. Pour mémoire: «Montolieu, près de Lausanne, un labyrinthe immobilier de 2000 habitants qui, récemment, ne dispo- saient ni d'un centre commercial, ni d'un restaurant; encore maintenant, on ne peut sonner ni à la porte d'un médecin, ni à celle d'un dentiste.»